



COMMISSION D'HABILITATION 2017 *pour l'enseignement de l'anglais dans le premier degré*

Information sur la commission d'habilitation

L'enseignement des langues vivantes est désormais obligatoire pour les enfants de cycle III et de cycle II dès le CP. Pour pouvoir enseigner les langues étrangères, les enseignants doivent avoir obtenu une habilitation.

La prochaine Commission académique d'habilitation devrait avoir lieu en novembre-décembre **2017**. Dans ce document, vous trouverez des informations concernant l'habilitation, les modalités de l'épreuve, des conseils pour vous y préparer .

Dans le document ci-joint, la fiche de candidature sera à compléter et à renvoyer à Michelle Mergalet **pour le 12 octobre 2017.**

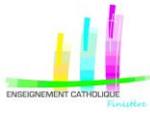
*Les informations concernant la commission d'habilitation académique sont données dans le **B.O. du 8 novembre 2001**. Il y est précisé que la connaissance des textes officiels concernant l'enseignement des langues vivantes est nécessaire. Il s'agit des **B.O. concernant les langues vivantes en particulier les BO de 2015 cycles 2 & 3 et les documents d'accompagnement 2016.***

*Un entretien préalable pourrait être proposé aux candidats, **avant l'épreuve d'habilitation** ; après cet entretien, ils pourront **décider du maintien ou non de leur candidature**. Ceux qui hésitent à le faire ou qui auraient des questions à ce sujet peuvent me contacter, afin de faire le point sur leurs compétences (michelle.mergalet@enseignement-catholique.bzh).*

Michelle Mergalet

Coordnatrice de la Mission Langues Vivantes et Ouverture à l'international

DDEC 29



L'HABILITATION en 2017

Modalités

Référence aux modalités d'habilitation : B.O. n°41 du 8 novembre 2001

L'entretien d'habilitation

1 – Ecoute et restitution d'un document sonore ou audiovisuel (2'30 maximum) : 10'

- Domaine relatif à l'enseignement des langues à de jeunes enfants : interviews de maîtres du premier degré étrangers, reportages dans des écoles ... ou
- Sujet propre aux contes et légendes

2 – Entretien avec les membres de la commission en langue vivantes : 10'

- ➔ Evaluation de la compréhension en situation interactive et du niveau d'expression orale
- ➔ Critères : correction phonologique (rythme, intonation, prosodie...) et syntaxique, richesse lexicale et aptitudes à la communication

Domaines : - expériences personnelles en matière d'enseignement ou
- contacts avec la langue : voyages, stages...

3 – Lecture d'un document : 4 à 5'

Lire à haute voix un document susceptible d'être lu en classe : conte, poème, extrait d'histoire enfantine...

4 – Connaissance des textes officiels : 5 à 10'

Documents de référence :

[Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)

Les textes officiels concernant les langues vivantes :

- 2007 – (30 août) B.O. Hors série n° 8 – Programmes de langues étrangères pour l'école primaire

- 2007- (oct) – Grille de référence – La pratique d'une langue vivante étrangère - 2012 – janvier – Progression pour le CP et le CE1 - Progression pour le CE2 et le CM

- 2015 (26 novembre) – **BO cycles 2 – [Programme d'enseignement des langues vivantes - cycle 2](#)**

[BO cycle 3 – Programme d'enseignement des langues vivantes - cycle 3](#)

- 2016 (mars)– **[Documents d'accompagnement Langues Vivantes](#)**

[Créer un environnement et un climat propices à l'apprentissage des langues vivantes étrangères et régionales et ouvrir aux autres cultures et à la dimension internationale](#)

[Elaborer une progression cohérente](#)

[Ancrer l'apprentissage dans la culture de l'aire linguistique concernée](#)

[Croiser les enseignements et les pratiques](#)

[Enseigner les langues vivantes : des extraits de séances de langues](#)



Commission d'Habilitation

Conseils pour se préparer à l'épreuve d'habilitation

Au cours de l'entretien lors de l'épreuve d'habilitation, l'enseignant doit faire preuve de sa **compétence en langue étrangère : capacité à comprendre, à s'exprimer, à communiquer**. Il pourra préciser se présenter l'école dans laquelle il enseigne et faire part de ses connaissances en ce qui concerne la culture britannique à partir du document sonore qui lui sera proposé ; il pourra mentionner les contacts qu'il a pu avoir avec la langue étrangère, les voyages qu'il a effectués, les projets pédagogiques réalisés dans le cadre de l'initiation par exemple ou les liens établis avec un pays étranger.

Préparation de l'habilitation :

- Relisez les **textes officiels** concernant l'enseignement des langues étrangères : les progressions de janvier 2012 (Eduscol), les BO de 2015 cycles 2 & 3 et les documents d'accompagnement LV 2016.
- **Ecoutez** de l'Anglais tous les jours si possible (quelques minutes au moins) avant l'épreuve d'habilitation : CD, vidéo, films en V.O. (supports pour adultes ou pour enfants), radio... ; vous pouvez emprunter des documents dans les Centres de documentation ou à Canopé.
- Entraînez-vous à écouter et à pouvoir restituer un document sonore ou audiovisuel. Vous pouvez en particulier utiliser le site de la BBC : <http://www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish/language/>
Vous pouvez vous faire aider par des professeurs de langues ou des collègues déjà habilités.
- **Ecoutez-vous parler Anglais ; enregistrez-vous*** en essayant de reproduire la prononciation, l'accentuation, l'intonation des phrases en anglais. (*avec Audacity)
- **Entraînez-vous à lire des documents** susceptibles d'être lus en classe : contes, récits, poèmes...
- Préparez une liste de vos **connaissances dans le domaine culturel** : voyages, visites effectuées, échanges déjà menés ou en projet, afin de ne pas les oublier, le jour de l'entretien.
- Si vous souhaitez vous informer sur la culture britannique, vous pouvez visionner des **vidéos culturelles**, des DVD pour enfants telles que " Kids in Britain ", « This is Britain 1 & 2 » qui donnent des informations sur la vie quotidienne et les fêtes culturelles.
- Si vous souhaitez un conseil personnalisé concernant vos compétences linguistiques, un entretien-conseil pourra vous être proposé (voir fiche ci-jointe : inscription pour l'habilitation).

Quelques conseils pour l'entretien :

- Exprimez votre **motivation** pour l'enseignement des langues vivantes et des cultures ; si vous faites déjà de l'anglais avec les enfants, vous ne faites pas de " l'enseignement " tant que vous n'êtes pas habilités, mais vous faites de " l'initiation ".)
- Faites part des **voyages ou stages** que vous avez effectués éventuellement dans un pays anglophone, des **rencontres** que vous avez pu faire avec des anglophones : échanges, projets et correspondances, expériences personnelles en matière d'initiation, partenariats et jumelages...
- N'oubliez pas de mentionner les **diplômes de langues** si vous en avez obtenus, ou les options langues que vous avez pu prendre au cours de vos études.